



ancenis-saint-gereon.fr

## DÉCISION MUNICIPALE N°2025-dec216 Prestation d'égavage, broyage et curage des fossés communaux – HUET ET HAIE

### LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

**VU** la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

**VU** la délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour réaliser l'égavage, le broyage et le curage des fossés communaux ;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès de trois entreprises et l'analyse de trois offres reçues par le service voirie réseaux propreté urbaine ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'entreprise Huet et Haie pour réaliser l'égavage, broyage et curage des fossés communaux en date du 11 juin 2025.

### DÉCIDE

**Article 1 :** De confier les prestations d'égavage et de broyage ainsi que la prestation supplémentaire éventuelle n°1 de curage à l'entreprise Huet et Haie, 175 La Foucherie-Anetz 44150 VAIR SUR LOIRE, n° SIRET 395 057 391 00017.

**Article 2 :** La prestation se déroulera sur une durée de 10 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

**Article 3 :** Le coût total ferme est de 14 985,00 € HT pour la prestation de base et de 6 047,50 € HT pour la prestation supplémentaire éventuelle n°1, TVA en sus au moment de la facturation.

**Article 4 :** Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

**Article 5 :** La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 18/11/2025  
Le maire,  
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le :

21 NOV. 2025

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.



COMMUNE ANCENIS-SAINT-GEREON		HUET & HAIE SARL			
		175 La Foucherie - Anetz			
		44150 VAIR SUR LOIRE			
DEVIS POUR LES TRAVAUX DE					
<u>ELAGAGE/BROYAGE/CURAGE</u>		Devis N° : .....			
		Fait le : 06/11/2025.....			
N°	Désignation de la nature des travaux et fournitures	Unité	Quantité	Prix	Total (HT)
1	BROYAGE DES TALLUS ET DES FOSSES	KM de voirie	47,0	175,00 €	8 225,00 €
2	ELAGAGE DES HAIES : hauteur inférieure à 4 m et BROYAGE VEGETAUX	KM de haies	52,0	130,00 €	6 760,00 €
OPTION 1	CURAGE DE FOSSE ET DERASEMENT DES ACCOTEMENT AVEC EVACUATION :				
	-Chevasnerie	ml	450,0	2,05 €	922,50 €
	-Dabotière	ml	980,0	2,05 €	2 009,00 €
	-Dabotière Ouest	ml	1 100,0	2,05 €	2 255,00 €
	-Duguenière	ml	420,0	2,05 €	861,00 €
OPTION 2	CURAGE DE FOSSE ET DERASEMENT DES ACCOTEMENT AVEC EVACUATION :				
	-Sinandière	ml	1 200,0	2,05 €	2 460,00 €
	-La Perronnière	ml	3 100,0	2,05 €	6 355,00 €
	- rue Pierre Levasseur	ml	800,0	2,05 €	1 230,00 €
	- La Hervetière	ml	460,0	2,05 €	943,00 €
		<b>TOTAL HT SANS OPTION</b>			14 985,00 €
		<b>TAXE 20 % :</b>			2 997,00 €
		<b>TOTAL TTC SANS OPTION</b>			17 982,00 €
		<b>TOTAL HT OPTION 1</b>			6 047,50 €
		<b>TAXE 20 % :</b>			1 209,50 €
		<b>TOTAL TTC OPTION 1</b>			7 257,00 €
		<b>TOTAL HT OPTION 2</b>			10 988,00 €
		<b>TAXE 20 % :</b>			2 197,60 €
		<b>TOTAL TTC OPTION 2</b>			13 185,60 €

David  
HERVE

Signature numérique  
de David HERVE  
Date : 2025.11.06  
15:10:39 +01'00'

Accusé de réception en préfecture  
044-200083228-20251121-2025dec216-AU  
Reçu le 21/11/2025